GROUPE OCP

COMMISSION DE NEGOCIATION COLLECTIVE

AVENANT AU PROTOCOLE D'ACCORD - 2012

Préambule

Suite à la mise en œuvre, le 15 mai 2013, du nouveau cadre de gestion de la couverture médicale, une sous commission « Couverture médicale » a été constituée pour passer en revue les éléments contractuels. Ladite commission a également formulé des propositions pour accompagner le déploiement de la gestion pour le compte d'OCP, de certaines activités notamment le traitement des feuilles de soins et la délivrance des prises en charge par un professionnel en la matière.

Points d'accord issus de la session du 26 juin 2013 :

Les membres de la Commission de Négociation Collective (CNC) se sont réunis en session extraordinaire, et après avoir échangé sur les différents aspects opérationnels en lien avec la convention de gestion pour compte et délibéré sur les différentes recommandations proposées par la sous-commission, notent ce qui suit :

- Le Groupe OCP reste son propre assureur;
- Le maintien des droits acquis en termes de bénéficiaires (agents en activité, pensionnés et leurs ayants-droit), de niveau de couverture et de prestations garanties;
- · La nécessité de :
 - a) Renforcer davantage les actions de communication, envers les bénéficiaires et les intervenants, dans le cadre d'un plan de communication approprié;
 - b) Élaborer, avant le mois d'octobre 2013, une procédure interne pour encadrer le nouveau dispositif et préciser les responsabilités des différents intervenants. Cette procédure sera soumise, pour avis, à la souscommission « Couverture médicale » ;
 - c) Renforcer l'accompagnement médico-social en le dotant des moyens humains et matériels nécessaires aussi bien au niveau des sites qu'au niveau du siège;
 - d) Renforcer les actions d'accompagnement par les services médicaux OCP auprès des agents en activité (prise en charge, réclamations, recours...) et ce, comme prévu par le nouveau cadre de gestion ;
 - e) Adapter la feuille de soins sur la base de la signalétique OCP et du contexte contractuel;
 - f) Faire le bilan de la gestion pour compte de la couverture médicale à présenter à la CNC courant premier trimestre 2014.
- La sous-commission « Couverture médicale », éventuellement élargie, tiendra des réunions de suivi. La fréquence de ces réunions est mensuelle dans un premier temps;
- La sous-commission finalisera ses travaux relatifs à l'OS portant sur la couverture médicale, au plus tard fin septembre 2013.

ene (S)

Avenant au

nt au Protocole d'accord du 19 décembre 2012

Page 1

Mise en œuvre:

Les membres de la CNC s'engagent à mettre en œuvre les différents engagements du présent avenant au protocole d'accord 2012.

Fait en cinq exemplaires originaux,

A Casablanca, le 26 juin 2013,

Signataires du côté des syndicats représentés au sein du Groupe OCP	
Le Secrétaire Général du Syndicat SNTP/CDT,	Le Secrétaire Général du Syndicat SDP/FDT,
M. Khalid HOUIR ALAMI	M. Moussa ABIDA
Le Secrétaire Général du	\ Le Secrètaire Général du
Syndicat FNSP/UNTM,	Syndical SNP/UGTM,
M. Bouchta DARMI	M. Salama LAAROUSSI
	rection Générale d'OCP S.A.
Le Directeur de Site	Le Directeur de Site
de Khouribga,	de Jorf Łasfar,
	gente
M. Houssine BOUHIAOUI	M. Mustapha EL OUAFI
Le Directeur de Site	Le Directeur de Site
de Gantour,	de Safi,
M. Soufiyane EL KASSI	M. Mohamed BOUDANGA
Le Directeur de	Le Secrétaire Général,
Phosboucrag. Me. Elecado;	
M. Maoulainine MAOULAININE	M. Mohamed EL KADIRI